

DECRET N° 95-27 du 7 Février 1995

Chargeant Monsieur Mama ADAMOU N'DIAYE,
Ministre du Développement Rural de
l'intérim de Monsieur Jean Roger AHOYO,
Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme pour
compter du 06 Février 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 06 Février 1995, Monsieur Mama ADAMOU N'DIAYE, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Jean Roger AHOYO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Février 1995

Pour le Président de la République, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République,
Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 AUTRES MINISTRES 19 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1 MEHUI 4 MDR 4.-